

Recherche et du développement (CRAD)), du Sous-ministre adjoint (Politiques) (ADM(Pol)) (par exemple, le Chef du Centre d'analyse et de recherche opérationnelle (CORAE)), et d'autres services du ministère (par exemple, les bureaux de liaison à l'étranger).

11. Il ne fait pas de doute que, pour reprendre les termes de la recommandation, le ministère de la Défense "influence indirectement mais dans une mesure significative, le processus d'innovation industrielle"; aussi, dans son rôle de conseiller scientifique, a-t-il entre autres responsabilités celle d'attirer l'attention sur l'aspect d'innovation industrielle des questions concernant l'administration et la politique qui sont présentées. De fait, la directive sur la politique en matière de recherche et de développement, qui attend d'être dûment examinée par le Comité de gestion de la défense, propose que, dans le cadre de la politique de R-D du MDN, on renforce la capacité de l'industrie canadienne de la défense en ayant recours au secteur privé pour la R-D, et en transférant une part de la technologie du secteur public à des entreprises canadiennes.

12. Le Ministère est conscient de cette responsabilité, à preuve la création d'un service du Quartier général de la défense (QGDN) chargé de recommander des programmes et des lignes de conduite relatifs à la recherche industrielle pour la défense, d'assurer le contrôle, la coordination et l'administration de toute la R-D liée à la politique gouvernementale d'impartition (exécution ou achat), et de recenser, de choisir et de promouvoir les innovations techniques qui doivent être transmises au secteur privé. Formé quelques mois avant le rattachement du CRD au Ministère, ce service a survécu. Il relève maintenant du Directeur général de l'apport technologique (DGTT) et fait